

Cahier des charges ; Entretien des espaces verts et parking de la résidence

1-Contexte

La résidence du « Manet résidence » est composée de 62 lots privatifs et de quelques parties communes dont jouissent les résidents. Celle –ci est gérée par une Association Syndicale Libre. Un Syndic mandaté en fait la gestion administrative et financière. Le conseil syndical gère tous les contrats d'entretiens et fait le suivi de tous les travaux de maintenance.

Ces parties communes sont composées de :

- Espaces gazonnés
- Arbres
- Arbustes
- Espaces arborés
- Allées stabilisées
- Zone Asphaltée (Parking)

Toutes ces surfaces doivent être entretenues régulièrement .Elles ont été répertoriées en 6 zones.
(Annexe1)

2-les Besoins

2-1 Pelouse

Zone : 1 ; 2 ; 5 (3-4)

- 14 Tontes, nettoyage et évacuation des déchets verts à répartir entre la période de Mars à Novembre
- 2 redressages des bordures

2-2 Massifs

Zone : 3 ;4 ; 5 ;6

- 2 Griffages et désherbages mécaniques (3-4-6)
- 1 bêchage hivernal (3-4-6)
- 1 Paillage avec les feuilles mortes (5) butte RD 36

2-3 Arbustes

Zone :3 ;4 ;5 ;6

- 1 taille avec mise en forme en fonction de leur époque de floraison.
- 1 taille d'entretien suivant la saison

2-4 Arbres

Zone 1 ; 3 ; 4 ; 5

- 1 Bêchage hivernal et mise en forme des cuvettes existantes
- 1 Rehausse des branches basses de la première couronne pour permettre un passage confortable des résidents si nécessaire.
- Elimination des rejets au pied, lors des divers passages

2-5 Allées et parking

Zone 3 ;4 ,6

- Désherbage mécanique ou thermique, arrachage des herbes sauvages lors des différents passages dans la résidence
- 6 Remontages des gravillons de la zone asphaltée ainsi qu'autour des bouches d'égout

Rappel : suite à la réfection des allées ne pas gratter le revêtement afin d'éviter la remontée de la terre et cailloux, faire un simple ratissage d'égalisation des sols.

2-6 Feuilles mortes

Zone 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6

- 4 passages : les feuilles mortes devront être ramassées durant la période automnale. les interventions seront à adaptées suivant l'avancement de la saison et de sa durée

2-7 Pharmacopée

A définir suivant les conseils

3- Frais de décharges

A chaque intervention, les déchets devront être évacués et les frais de recyclage seront à la charge de l'entreprise ayant effectué les travaux.

4- Suivi des interventions

A chaque passage dans la résidence par l'entreprise, un document devra être déposé dans la boîte aux lettres du correspondant espaces verts de la résidence, mentionnant les travaux effectués et les problèmes rencontrés

3-La Facturation

Les factures doivent être envoyées mensuellement au Syndic mandaté pour le règlement des prestations.

4-Fournitures

L'entreprise devra être équipée de matériels adaptés et conformes à l'exécution des tâches demandées. Les divers produits pour les traitements devront être fournis par l'entreprise sélectionnée.

5-Divers